Nations Unies S/PV.6538



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6538e séance

Mardi 17 mai 2011, à 10 h 10
New York

Président :	M. Araud	(France)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M. Fernandes
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Pankin
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Vinay Kumar
	Liban	M. Khachab
	Nigéria	M. Adamu
	Portugal	M. Vaz Patto
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation au Burundi

11-34144 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite Mme Karin Landgren, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Burundi, et M. Paul Seger, Représentant permanent de la Suisse, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation la paix, à participer à la séance.

Je donne maintenant la parole à Mme Landgren.

Mme Landgren : Depuis la dernière séance du Conseil consacrée à l'examen de la situation au Burundi il y a cinq mois (voir S/PV.6439), le pays a connu une évolution, notamment en matière de justice de transition, des droits humains et des lois régissant les partis politiques.

Le mois dernier, le Parlement a adopté la loi portant fonctionnement et organisation des partis politiques; un processus que l'opposition extraparlementaire a suivi de près, craignant une tentative visant à restreindre ses activités. En réponse à ces préoccupations, un amendement qui aurait obligé tous les partis politiques à obtenir un nouvel agrément a été modifié. Certains partis politiques d'opposition sont toujours d'avis que cette nouvelle loi limite l'espace politique et font savoir qu'ils ne s'y soumettront pas. Le Gouvernement est également en train d'élaborer une loi sur le statut des partis politiques d'opposition, qui permettrait la création d'un poste de chef de l'opposition, ainsi que sur le financement des partis politiques et le fonctionnement des organisations de la société civile.

Les acteurs nationaux, régionaux et internationaux, y compris le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), continuent à encourager les initiatives visant le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition extraparlementaire. Jusqu'ici, aucune des initiatives n'a pu obtenir le résultat souhaité, qui est de ramener au Burundi les principaux responsables de l'opposition afin qu'ils participent de nouveau à la vie politique du pays.

Le 14 mars dernier, le Comité exécutif du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) a expulsé un cadre du parti, le secrétaire de son Conseil des Sages, à la suite de ses allégations de corruption et d'impunité au sein du parti. Il a été remplacé lors du congrès extraordinaire du parti qui a eu lieu le 14 mai, et au cours duquel les congressistes ont passé en revue les réalisations du CNDD-FDD depuis 2005.

Même si la situation au plan de la sécurité est restée relativement calme dans l'ensemble, il y a eu une augmentation des cas d'incidents violents dans la province de Bujumbura Rural au mois d'avril. Jusqu'à récemment, ces actes étaient attribués au banditisme. Toutefois, le Ministre de la défense vient d'imputer publiquement cette insécurité à M. Agathon Rwasa et M. Léonard Nyangoma. Le Gouvernement a lancé dans ladite province une importante initiative qui comprendra des activités de relèvement socioéconomique et la collecte forcée des armes détenues illégalement par la population. Au cours d'une intervention à Bujumbura Rural le 6 mai, le Président Nkurunziza a rassuré la population que la sécurité serait rétablie dans les deux mois à venir.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Le Gouvernement prépare le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il inclura des éléments clefs du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et coordonnera les efforts de consolidation de la paix et de planification du développement. Ce document, qui devrait être publié en juillet, sera axé sur des objectifs de gouvernance et des efforts de mobilisation des ressources.

Le Burundi est aux prises avec une extrême pauvreté et un taux de chômage élevé, y compris chez les jeunes. Le prix du carburant a augmenté de 20 % depuis le mois d'octobre, entraînant une hausse de tous les prix des produits de première nécessité, ce qui met à rude épreuve de nombreuses familles. Le Burundi était depuis toujours auto-suffisant sur le plan alimentaire, mais cela n'est désormais plus le cas, et 90 % des familles burundaises ne disposent plus maintenant en moyenne que d'un demi-hectare de terres érodées. Les outils et les techniques agricoles demeurent mal adaptés, et les mesures d'incitation économique sont limitées.

La question foncière a été à l'origine de nombreux conflits au Burundi par le passé et reste une question sensible. Le Parlement a adopté en avril un code foncier révisé qui prévoit la décentralisation des questions foncières vers les communes et la création d'une Commission foncière nationale chargée de gérer la redistribution des terres et de régler les différends. Ces questions font partie des problèmes socioéconomiques considérables qu'il faut surmonter pour faciliter la consolidation de la paix dans le pays, comme cela a été souligné à la réunion de la Commission de consolidation de la paix, le 21 avril.

La concussion reste un problème au Burundi. En avril, le Ministère de la bonne gouvernance a présenté un vaste plan national axé sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, qui tient compte d'observations essentielles faites par la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et des partenaires bilatéraux. Ce plan doit servir de cadre à tous les partenaires et comprend des éléments en rapport avec les élections; les réformes du système judiciaire, de la justice et du secteur public; les droits de l'homme; et les médias. Cette stratégie devrait être adoptée le 23 mai.

Parmi les autres mesures qui ont été prises, il y a l'introduction depuis le début de l'année des contrats de résultats pour tous les fonctionnaires, y compris les ministres. Leur travail sera évalué tous les six mois. Tous les ministres du Gouvernement ont également présenté leurs programmes de travail au Parlement. Dans le discours à la nation qu'il a prononcé à l'occasion de la fête du Travail, le 1er mai, le Président Nkurunziza a rappelé la nécessité d'obtenir les résultats escomptés, et annoncé que les fonctionnaires qui ne les atteindraient pas seraient démis de leurs fonctions.

J'ai le plaisir d'annoncer que la mise en place d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme est en bonne voie. Le 5 janvier, le Président Nkurunziza a promulgué la loi portant création de la commission. Une commission parlementaire spéciale a été constituée et un grand nombre de candidatures a été examiné. Vingt-et-un noms de candidats ont été proposés à l'Assemblée nationale, qui doit nommer sept d'entre eux membres de la commission. Je crois comprendre que cette question sera examinée dès aujourd'hui dans le cadre d'une session extraordinaire de trois jours de l'Assemblée nationale.

Une commission nationale des droits de l'homme, indépendante et impartiale peut permettre au Burundi de mieux s'acquitter de ses obligations internationales et renforcer la défense et la promotion des droits de l'homme, contribuant ainsi à la stabilité nationale. Comme autre mesure constructive à cet égard, il convient de signaler que le Gouvernement a répondu favorablement à une demande tendant à ce que l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme au Burundi, M. Fatsah Ouguergouz, se rende de nouveau dans le pays. Il a commencé sa visite hier.

Les cas d'exécutions extrajudiciaires qui ne cessent d'être signalés restent préoccupants. Le BNUB a enquêté et recueilli des données sur neuf affaires de ce type rien qu'entre janvier et mars 2011, et des enquêtes sont en cours pour plusieurs autres cas signalés en avril. Entre août et novembre de l'année dernière, le BNUB a rassemblé des justificatifs relatifs à 11 exécutions extrajudiciaires. Le Gouvernement a constitué une commission d'enquête en octobre 2010 pour enquêter sur des allégations précises portées à l'encontre des forces de sécurité à ce sujet. Elle est restée inactive jusqu'à la fin du mois d'avril, lorsque le Gouvernement a annoncé que la commission avait repris ses travaux. Nous encourageons le Gouvernement et la commission à établir les faits et à formuler des recommandations permettant d'engager une action en justice pour les cas avérés de violation.

Je tiens à dire que les médias sont assez dynamiques au Burundi, et je confirme le règlement récent d'une affaire qui avait suscité des inquiétudes. Jean-Claude Kavumbagu, directeur de NetPress, a été placé en détention en juillet 2010 pour trahison. Bien que le Ministère public ait requis une condamnation à perpétuité, le tribunal a acquitté M. Kavumbagu pour ce chef d'inculpation vendredi dernier, mais l'a déclaré coupable de violation des lois sur la presse. Il a été condamné à verser une amende et à une peine de prison de huit mois. Ayant été incarcéré pendant 10 mois, il a été libéré hier.

Des faits importants sont survenus dans le domaine de la justice transitionnelle, où – suite aux consultations nationales achevées en 2010 – le Gouvernement prend des mesures pour mettre en place ces mécanismes. Le 3 mai, une délégation conduite par le Ministre des affaires extérieures a présenté la stratégie gouvernementale sur la justice transitionnelle au cours d'une réunion avec la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Navi Pillay.

Le Gouvernement a l'intention de créer une commission Vérité et réconciliation, qui devrait pouvoir commencer ses travaux d'ici à janvier 2012, et de mettre en place un dispositif judiciaire pour lutter contre l'impunité une fois que la commission aura achevé ses travaux.

Ce sont là des engagements importants. Le Gouvernement a indiqué clairement au BNUB que le processus de la commission de Vérité et réconciliation devait se fonder sur la réconciliation et ne pas virer au règlement de comptes. Pour ce faire, un vaste effort de sensibilisation et d'orientation de l'opinion publique va être déterminant. Le BNUB continue de sensibiliser l'opinion par l'intermédiaire d'ateliers au sein desquels les résultats des consultations nationales sont présentés et discutés. Le Gouvernement va mettre en place un comité préparatoire composé de sept membres pour élaborer la législation appropriée, définir un budget et analyser les expériences d'autres pays où il y a eu des commissions Vérité et réconciliation. L'ONU attend avec intérêt des discussions plus approfondies avec le Gouvernement et demeure disposée à l'aider à mettre sur pied des mécanismes de justice transitionnelle qui soient conformes aux normes internationales. Nous prévoyons qu'un appui financier international sera également nécessaire dans ce domaine.

La pleine réintégration des ex-combattants démobilisés est capitale pour que la paix s'instaure durablement dans le pays. Bien qu'à la fin avril, ils aient tous reçu une aide à la réintégration, il reste encore beaucoup à faire pour les aider à devenir des membres productifs de la société. À cette fin, le Gouvernement et le BNUB ont élaboré une proposition pour appuyer la poursuite de la réintégration socioéconomique des personnes touchées par le conflit, y compris les ex-combattants. Ce programme d'un montant de 24 millions de dollars financera des projets à forte intensité de main-d'œuvre en faveur des personnes démobilisées, des jeunes et d'autres groupes vulnérables. Le programme s'inscrit dans le droit fil du cadre stratégique de développement du Burundi défini par l'ONU pour la période 2010-2014. Nous travaillons avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix afin de mobiliser les premiers fonds nécessaires pour lancer le programme.

Comme le stipulait la résolution 1959 (2010), le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) a été remplacé par une présence réduite, à savoir le Bureau des Nations Unies au Burundi. Il me plaît d'indiquer que la transition s'est bien passée. Nous espérons atteindre le niveau d'effectifs autorisé pour le BNUB, à savoir 134 personnes, d'ici au 1er juillet, ce qui représentera une réduction de 70 % par rapport aux effectifs du BINUB. Bien qu'il soit toujours difficile de perdre son emploi dans le contexte actuel, le processus s'est fait sans heurt. Nous continuons de coopérer avec le Gouvernement burundais pour veiller à ce qu'il soit pourvu de manière responsable aux besoins du personnel dont le contrat n'a pas été renouvelé.

Tout au long de la transition, le BNUB a continué d'accomplir ses tâches essentielles d'appui à la consolidation de la paix et de la démocratie au Burundi. Nous continuons d'encourager les efforts en faveur d'un dialogue politique ouvert entre le Gouvernement et l'opposition non représentée au Parlement. Nous aidons le Gouvernement à renforcer ses institutions clefs et appuyons les efforts visant à professionnaliser et à renforcer les moyens des forces de sécurité et de défense. Nous travaillons avec la société civile et d'autres acteurs pour promouvoir et protéger les droits de l'homme et préparer le terrain pour la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle viables. Le BNUB est également en train de recenser les domaines d'appui possibles concernant l'intégration du pays à la Communauté d'Afrique de l'Est, cette dernière étant déterminée à voir le Burundi avancer sur la voie de la paix et de la prospérité économique.

Conformément à son mandat, le BNUB est en train de définir les conditions nécessaires pour sa sortie et pour sa transformation en une présence normale type « équipe de pays des Nations Unies ». Des discussions ont été entamées au sein du système des Nations Unies, et elles seront suivies de consultations avec les partenaires nationaux et internationaux. Comme le Conseil le sait, le Secrétaire général a nommé Mme Rosine Sori-Coulibaly au poste de représentant spécial adjoint et de coordinateur résident des Nations Unies au Burundi. J'ai hâte de travailler en étroite collaboration avec elle afin d'optimiser l'impact des efforts déployés par le système des Nations Unies à l'appui du Gouvernement et du peuple burundais.

Pour terminer, je voudrais remercier les membres du Conseil et de la Commission de consolidation de la paix, le système des Nations Unies et tous les autres partenaires d'avoir apporté un appui sans faille au Burundi au cours de sa remarquable transition. Les efforts louables du Gouvernement et du peuple burundais pour consolider les gains engrangés en matière de consolidation de la paix et pour ouvrir la

voie au développement durable méritent un appui solide et constant de notre part.

Le Président : Je remercie Mme Landgren de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Paul Seger.

M. Seger : Pardonnez-moi, Monsieur le Président, du petit retard avec lequel je suis arrivé. Le désir de la ponctualité suisse est un peu en contraste avec la lenteur pour laquelle la Suisse est parfois connue. Cela me rappelle les propos d'Albert Einstein, qui a dit une fois que le jour où viendrait l'heure de mourir, il retournerait en Suisse car tout se passe 10 ans plus tard qu'ailleurs. Mais nous ne sommes pas ici pour parler de la Suisse ni d'Albert Einstein mais plutôt du Burundi.

Comme l'a déjà dit Mme Landgren, l'évolution la plus importante depuis la dernière séance du Conseil de sécurité à laquelle j'ai participé (voir S/PV.6439) est effectivement l'élaboration du document final qui contient les conclusions du cinquième examen de mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix du Burundi. Comme le Conseil le sait, ce document a été adopté le 21 avril. Il s'agit du dernier document de ce genre, car dorénavant, on essaiera de fusionner le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix avec le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, ce qui démontre aussi ce que j'ai dit lors de la dernière séance, à savoir qu'il n'y a pas de paix sans développement, ni de développement sans paix. D'ailleurs, un nouveau cadre stratégique de lutte contre la pauvreté est déjà en train d'être élaboré, et j'y reviendrai dans un instant.

Je voudrais juste commenter très brièvement le document qui a été adopté en avril. Il se situe essentiellement sur deux axes, à savoir un axe politico-institutionnel et un axe socioéconomique. Ces deux axes, avec les quatre priorités définies au sein de la Commission de consolidation de la paix, constitueront dorénavant la méthodologie et les priorités de la Commission. Ces axes et ces priorités ont été établis conjointement et en étroite collaboration avec le Gouvernement burundais. Nous nous sommes délibérément concentrés sur quelques points stratégiques importants auxquels nous voulons nous limiter. La Commission de consolidation de la paix ne peut pas tout faire. Notre rôle est de soutenir l'ONU, et notamment le Bureau des Nations Unies au Burundi, dirigé avec tant de compétence et d'aplomb par Karin Landgren. Nous sommes un organe politique, un organe d'accompagnement, un organe de soutien; nous ne sommes pas un organe opérationnel.

Dans le cadre de ces priorités, en ce qui concerne le volet de la politique et des institutions, nous nous sommes concentrés sur deux points : premièrement, comme l'a déjà mentionné ma collègue Karin Landgren, la consolidation d'une culture de la démocratie et du dialogue; et deuxièmement, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit. Il a déjà été dit maintes fois que le dialogue et la démocratie sont parmi les grands défis que nous devons affronter conjointement avec le Gouvernement burundais. L'objectif de la Commission est d'aider le Gouvernement à créer une atmosphère et une plateforme dans lesquelles tous les partis, représentés au Parlement ou non, puissent trouver les moyens de discuter de leurs problèmes, de leurs difficultés et de leurs questions de manière paisible, non violente et civilisée. Je pense que nous sommes sur la bonne voie, mais il reste encore du travail à faire. Dans le domaine de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de l'état de droit, nous voulons aborder trois questions, celle de la corruption, celle des droits de l'homme et celle de la justice transitionnelle.

En ce qui concerne le deuxième volet relatifs aux aspects socioéconomiques, comme l'a déjà dit Mme Landgren, le plus grand défi auquel nous nous heurtons est d'essayer, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, de réintégrer à la vie économique les pans les plus vulnérables de la société, les plus affectés par le conflit, de leur donner les moyens de mener une vie digne et productive. L'objectif est notamment d'essayer de veiller à empêcher toute tentative de recourir à la violence, en offrant une alternative viable qui fait sens. Nous attendons évidemment l'élaboration du cadre stratégique préparé par le Gouvernement du Burundi pour savoir exactement comment la Commission de consolidation de la paix pourra assister le pays.

La deuxième partie de ce volet est l'intégration régionale, surtout dans la Communauté de l'Afrique de l'Est. Quand je me suis rendu dans la région et dans le pays, en février, j'ai d'ailleurs fait également une visite à Arusha, où j'ai rencontré le Secrétaire général de la Communauté. Je pense personnellement qu'investir dans l'intégration régionale, surtout dans la Communauté de l'Afrique de l'Est, c'est aussi investir dans l'avenir du Burundi. J'ai été personnellement très impressionné par les travaux et l'élan que développe la Communauté de l'Afrique de l'Est.

Je voudrais faire juste deux ou trois observations de détail en ce qui concerne la situation s'agissant des volets que je viens de mentionner. En ce qui concerne le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, je viens de dire que les travaux sont en train de progresser. Nous encourageons surtout le Gouvernement et ses partenaires non seulement à penser en termes d'intégration de ces thèmes dans le document, mais aussi à tenir compte de leur importance en leur accordant une place à part entière dans le cadre du Groupe de coordination des partenaires. Je pense en effet que ce Groupe est très important. Nous continuons, au sein de la formation Burundi, à appuyer activement le Gouvernement dans l'effort d'intégration des thèmes de la consolidation de la paix à ce cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, et ce dans l'optique commune d'un cadre unique régissant l'engagement de la communauté internationale au Burundi et sensible aux aspects de la consolidation de la paix.

D'ailleurs, nous avons défini dans le document que j'ai mentionné, adopté en avril, des engagements de part et d'autre. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, la Commission essaie d'organiser cette année en automne – en septembre-octobre – une conférence de donateurs Et si je peux peut-être lancer déjà un appel à tous les membres du Conseil de sécurité mais aussi à l'ensemble de la communauté internationale, j'appellerai chacun à soutenir ce pays. Je pense que ce pays a besoin de ce que j'appellerais les dividendes de la paix, il y a droit, et sans un appui social et économique à ses efforts politiques, nous ne pourrons pas réussir. Je pense qu'on ne saurait trop souligner cet aspect.

Le soutien économique et financier au Burundi est très important. Comme les membres le savent, la Commission en tant que telle n'a pas de moyens, nous n'avons pas nous-mêmes d'argent et la seule chose que nous puissions faire, c'est soutenir et appuyer le pays dans ses efforts pour trouver des fonds auprès des bailleurs de fonds aussi bien bilatéraux que multilatéraux.

Je serai assez bref pour les autres aspects parce que je pense que Mme Karin Landgren a déjà dit l'essentiel. Pour la question du dialogue, comme je le disais, notre souci doit être de créer un cadre permettant à tous les partis de s'exprimer de manière ouverte et libre, et de créer les conditions pour que les politiciens qui sont en dehors du pays puissent rentrer. Il y a eu certains progrès dans ce domaine tels que, par exemple, le projet de loi sur le fonctionnement des partis politiques et un communiqué de presse de l'opposition qui atteste de certains progrès. Malheureusement, je pense que le projet tel qu'il est ne satisfait pas encore aux désirs et aux besoins de l'opposition extra-parlementaire.

En ce qui concerne la justice transitionnelle, le Gouvernement a récemment eu des entretiens à Genève avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Je pense que les processus sont en place. Là aussi, mon conseil serait d'aborder ces thématiques dans une optique de cohérence, de consolidation de la paix et d'unité. Je pense que la façon dont on aborde le passé est aussi une façon d'affronter le présent et l'avenir. Il serait utile et important, à mon sens, de procéder dans l'optique du renforcement de la cohésion du pays et non en créant de nouveaux fossés. Mais je pense que l'on est certainement sur la bonne voie et nous sommes prêts à soutenir le pays dans cette direction.

En ce qui concerne les droits de l'homme, je crois que Mme Landgren a également déjà dit l'essentiel. Je confirme entièrement ce qu'elle vient de dire. Je pense que l'établissement de la commission nationale indépendante sur les droits de l'homme est important. Nous espérons que cette commission sera pleinement opérationnelle prochainement. À l'instar de Mme Landgren, nous saluons la visite de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi, qui vient de s'achever. Cela dit, je pense qu'il faut toujours suivre de près la situation en ce qui concerne les enquêtes portant sur les tortures et les exécutions extrajudiciaires. Là, nous devons encourager le pays à redoubler d'efforts pour mener des enquêtes sur ces affaires.

Pour terminer, quelles seront les prochaines étapes? Nous avons à cet égard créé au sein de la Commission de consolidation de la paix un groupe de pilotage composé d'un nombre limité de pays et ouvert à tous les membres de la Commission. Je voudrais surtout, à ce stade, remercier un grand nombre des membres du Conseil ici présents, notamment les membres permanents, de leur participation à ce groupe de pilotage, qui est vraiment très encourageante. Nous allons nous efforcer maintenant de suivre de plus près la phase opérationnelle, qui a maintenant commencé, tout en sachant que la Commission de consolidation de la paix n'est pas un organe opérationnel. Le travail opérationnel est surtout fait par le Bureau des Nations Unies au Burundi et par les autres organes des Nations

Unies. Mais nous avons jugé bon d'avoir un organe qui suive de plus près et de manière plus continue l'évolution de la situation au Burundi. Nous faisons tout cela dans le cadre de notre objectif commun, à savoir – et là aussi je rejoins Mme Karin Landgren –, faire en sorte que la Commission se rende obsolète elle-même et que le Burundi puisse, dans un avenir pas trop lointain, vivre sans cette Commission. Dans ce contexte-là, je pense aussi que l'intégration du pays au sein des instances régionales est très importante.

Je voudrais, pour finir, réaffirmer notre plein soutien au Conseil de sécurité, à Mme Landgren et au Gouvernement du Burundi. Nous sommes là pour l'appuyer et nous allons continuer à le faire, avec les moyens politiques et autres dont nous disposons. J'espère que nous pourrons prochainement constater le succès de ces efforts.

Le Président : Je remercie M. Seger de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Burundi.

M. Gahutu (Burundi) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier de nous avoir associés à cette séance. D'ores et déjà, je voudrais apprécier et confirmer les différents aspects développés par les orateurs précédents, notamment la Représentante spéciale du Secrétaire général, ainsi que l'Ambassadeur Seger, qui est le Président de la formation Burundi. Je ne ferai qu'appuyer les différents aspects qu'ils ont développés.

Ici, je voudrais aussi saluer la nomination de Mme Rosine Sori-Coulibaly, qui va appuyer le Bureau des Nations Unies au Burundi. Je crois que l'équipe s'en trouve aujourd'hui renforcée, et ce, dans l'intérêt, toujours, de notre nation.

Après le processus électoral de 2010, qui a été conduit avec succès et avec la supervision de la communauté internationale, le Burundi a mis en place des institutions pour conduire la deuxième législature sous l'égide de S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République. Nous voudrions rappeler ici que le processus électoral de 2010 a été réussi grâce à l'esprit de dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires, forgé au cours de la mise en œuvre du Cadre stratégique de consolidation de la paix qui a été constitué par les partis politiques, la société civile, le Parlement et le Gouvernement.

La première étape de cette réussite a été le consensus sur la composition de la Commission électorale nationale indépendante, qui a organisé les élections, et sur le code électoral qui a guidé la Commission et les parties en compétition au cours du processus électoral. Parallèlement à la Commission électorale nationale indépendante et au code électoral, l'esprit de dialogue a également inspiré la mise en place d'un forum de dialogue permanent des partis politiques aujourd'hui agréé par les ministres ayant l'intérieur et la bonne gouvernance dans leurs attributions. Et depuis récemment, l'espace de dialogue s'est élargi par la mise en place de l'institution de l'ombudsman, médiateur entre le Gouvernement et les citoyens.

Dans le cadre de la bonne gouvernance, une forte délégation burundaise vient de rentrer de Genève, où elle a eu des entretiens constructifs avec la Haut-Commissaire aux droits de l'homme concernant la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle. Comme résultat de cette visite, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a promis d'accompagner ce processus jusqu'à son aboutissement. Ainsi, une première équipe d'experts sera envoyée sur place en juin 2011. Il est prévu que la Commission Vérité et réconciliation soit mise en place au cours de l'année 2012. Elle sera suivie par l'installation d'un tribunal spécial pour le Burundi. Ce sont là les deux mécanismes de justice transitionnelle.

Parallèlement, le processus de mise en œuvre de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris, est bien avancé. Le Président de la République vient de convoquer à cet effet, par décret, une session extraordinaire de l'Assemblée nationale pour l'élection des membres et du Bureau de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme au Burundi, qui doit se tenir du 17 au 19 mai 2011.

Nous voudrions annoncer par ailleurs – mes prédécesseurs l'ont bien signalé – que l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Burundi effectue une visite actuellement sur place pour préparer son dernier rapport avant le fonctionnement effectif de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Dès lors, c'est cette dernière qui rendra compte de la situation des droits de l'homme au Burundi.

Dans le domaine de la sécurité, un vaste programme de casernement des corps de défense et de

déploiement des éléments de la police nationale a été mis en œuvre. Ce programme a été suivi par des activités de promotion de l'éthique et de la déontologie militaires et policières. La campagne de désarmement de la population civile à travers la Commission de désarmement de la population civile s'est poursuivie et a permis d'enlever de la population civile 83 287 armes et 620 000 munitions, et de détruire 41 320 armes ainsi que 398 000 munitions.

Dans un même temps, nous avons mis sur pied un cadre légal et institutionnel qui permet une bonne gestion et une sécurisation des armes détenues par les agents publics. Néanmoins, toutes les armes illégalement détenues par la population n'ont pas encore été retirées, ce qui explique aussi les actes de banditisme ici et là dans le pays.

Je voudrais, au nom du Gouvernement du Burundi, saisir cette occasion pour relancer l'appel à tous nos partenaires pour accompagner et sauvegarder les acquis et progrès accomplis dans différents domaines, mais aussi pour faire face aux défis qui restent à relever.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.